



Mairie de  
Saint-Martin de Mailloc  
14100

Département du Calvados  
Arrondissement de Lisieux  
Canton de Mézidon Vallée d'Auge

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
29 septembre 2022

Date d'affichage  
29 septembre 2022

Membres afférents au Conseil : 14  
Membres en exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 13+ 1 pouvoir

**Séance du 5 octobre 2022**

Le 5 octobre 2022, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ECOLASSE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ECOLASSE Thierry, Maire

**Élus :** Monsieur GROULT Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur ROGER Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame MARIE Sabine, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur LORIOT Christophe, 4<sup>ème</sup> Adjoint

**Conseillers :** Madame BÉHIER-SUEUR Lydia, Monsieur BONHOMME Valentin, Madame DURAND Justine, Monsieur FLEURET Florian, Monsieur LEGRAND Jérémy, Madame LOIR Fanny, Madame MALFILÂTRE Marine, Monsieur VILLAIN Julien.

Absents justifiés : Monsieur ROMÉ Guillaume

Pouvoir de Monsieur ROMÉ Guillaume à Monsieur ROGER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur FLEURET Florian

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Avenir de l'école de notre Commune (annule et remplace la délibération n°2022/19)
2. Demande de subvention
3. Informations et questions diverses

---

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 19h00

Jeudi : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 19h00

5 chemin de l'École – 02.31.62.85.14 – mairiesmm@wanadoo.fr

## **Avenir de l'école de notre Commune** (annule et remplace la délibération n°2022/19)

Monsieur le Maire expose :

Cette délibération vient annuler et remplacer la délibération n°2022/19-Avenir de l'école de notre Commune, en ce sens que :

Il avait été demandé durant l'année scolaire 2021/2022 lors des réunions avec le SIVOS, l'ouverture d'une classe supplémentaire pour l'école de Saint-Martin de Mailloc, les membres du SIVOS ne s'y étaient pas opposés.

Monsieur le Maire avait contacté Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin d'obtenir cette ouverture de classe.

Alors que cette demande avait été faite courant mars, et non en mai, Monsieur l'Inspecteur nous a informé que la demande pour une mise en place pour la rentrée 2022/2023 était trop tardive en raison de l'organisation des mutations des professeurs des écoles.

Considérant qu'en moyenne depuis 2019, 41% des élèves du regroupement proviennent de notre commune ;

Considérant que 44% du budget du syndicat est financé par notre Commune ;

Considérant qu'environ 17% du budget annuel des dépenses de fonctionnement est utilisé pour financer le fonctionnement de l'école ;

Considérant que les enfants de notre Commune passent 1 année sur 8 soit 13% dans notre école ;

Considérant que chauffer une école pour une seule classe va à l'encontre des orientations gouvernementales concernant les économies d'énergies ;

Considérant que si aucun accord n'est trouvé avec les autres communes membres du SIVOS pour un rééquilibrage de la répartition de élèves et l'obtention de deux classes dans l'école de Saint-Martin de Mailloc pour la prochaine rentrée scolaire, la fermeture de notre école sera inévitable.

Aussi, en cas de non compromis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter la fermeture effective de l'école de la Commune pour la rentrée 2023/2024.

**Résultats de vote : Adopté à la majorité** (8 voix "Pour", 2 voix "Contre" et 4 "Abstention")

### **Pour : 8 voix**

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORIOT Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. LEGRAND Jérémy, M. ROMÉ Guillaume *est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre*

### **Contre : 2 voix**

Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian

### **Abstentions : 4 voix**

M. BONHOMME Valentin, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. VILLAIN Julien

## **Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention faites par la MFR La Pommeraye à Saint Désir au titre de l'année 2022/2023. 4 élèves inscrits viennent de notre commune.

Cette année, ils ont effectué des travaux de rénovation énergétique (lumières LED et radiateurs basse consommation). Ils ont pour projet en 2023 de rénover le logement de fonction en maison pédagogique et par la suite une rénovation de la cuisine et son matériel.

Je vous remercie de débattre pour savoir si vous acceptez une participation de notre Commune et à quelle hauteur ?

**Résultats de vote : une subvention à hauteur de 100,00€ par élève est adopté à l'unanimité, soit un total de subvention de 400,00€**

**Pour : 14 voix**

M. ECOLASSE Thierry, M. GROULT Pascal, M. ROGER Jean-Pierre, Mme MARIE Sabine, M. LORiot Christophe, Mme BÉHIER-SUEUR Lydia, M. BONHOMME Valentin, Mme DURAND Justine, M. FLEURET Florian, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, Mme MALFILÂTRE Marine, M. ROMÉ Guillaume est un vote par pouvoir de ROGER Jean-Pierre, M. VILLAIN Julien

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

## Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire demande aux membres de la commission "Petit journal" de commencer à réunir les éléments nécessaires à Emilie pour la conception du petit journal.
- Monsieur ROGER Jean-Pierre souhaite évoquer la question des illuminations de Noël. Madame LOIR Fanny et lui-même pense qu'il faudrait tout de même en installer quelques-unes.
  - => Monsieur LORiot Christophe soulève les restrictions énergétiques du Gouvernement et informe le Conseil qu'il a également souligné au secrétariat de l'interdiction d'augmenter le chauffage à plus de 19°C. Il soumet également qu'il serait nécessaire d'arrêter l'éclairage de l'Eglise
  - => Monsieur le Maire soumet un vote interne à cette question :  
Il a été décidé à 7 voix "pour" ; 4 voix "contre" et 3 "abstentions" qu'il n'y aurait pas de décorations de Noël dans la Commune cette année et l'église sera éteinte.
- Monsieur VILLAIN Julien souhaite rappeler aux membres du Conseil qu'il était toujours en possession de la charrette qui devait être installée à la mairie afin d'y planter des fleurs.
  - => Monsieur LORiot Christophe propose de voir avec les agents techniques afin d'aller la récupérer à la Chapelle Yvon.
  - => Sinon Monsieur GROULT Pascal et Madame MARIE Sabine se portent volontaire car équipés d'un plateau.
- Madame BÉHIER-SUEUR informe l'assemblée que Monsieur TREMPU s'est de nouveau entretenu avec elle au sujet des poteaux de Monsieur MERCIER et que sans intervention de la part du Conseil Municipal, il ferait insérer un article dans le journal.
  - => Monsieur LORiot Christophe propose de convier ces deux administrés à une rencontre afin de trouver un terrain d'entente.
- Madame DURAND Justine précise qu'il y a peu de temps c'était la journée "Nettoyons la Planète" et souhaite proposer à nos habitants de participer à l'édition de l'année prochaine, qui aura lieu le 17 septembre 2023, afin de ramasser les déchets de la Commune.
  - => l'ensemble du Conseil approuve cette démarche à l'unanimité
- Monsieur LORiot Christophe informe que le Comité des Fêtes de la Commune s'est réuni dernièrement et 2 événements vont avoir lieu avant la fin de l'année : une soirée tartiflette le 5 novembre et une bourse aux jouets et à la puériculture le 27 novembre.
- Monsieur le Maire souhaite remercier Madame CAPOËN qui a fait un travail remarquable sur les chemins de randonnée pédestre.

La séance est levée à 19h45

Fait à Saint-Martin de Mailloc, le 06/10/2022

**M. ECOLASSE Thierry**

